L'Initiative de recherche et de connaissances

Guide du demandeur

Infrastructure Canada

Canada

La présente publication est disponible sur demande, dans des formats accessibles.

Personne-ressource :
Infrastructure Canada
180, rue Kent, bureau 1100
Ottawa (Ontario) K1P 0B6
Ligne d'information nationale sur l'infrastructure : 613-948-1148
Numéro sans frais : 1-877-250-7154
ATS : 1-800-465-7735
Courriel : infc.info.infc@canada.ca

Cette publication est disponible aux adresses suivantes : https://www.infrastructure.gc.ca/rki-irc/index-fra.html.

Autorisation de reproduction

À moins d'indication contraire, l'information contenue dans cette publication peut être reproduite, en tout ou en partie et par quelque moyen que ce soit, sans frais et sans autre permission d'Infrastructure Canada, pourvu qu'une diligence raisonnable soit exercée afin d'assurer l'exactitude de l'information reproduite, qu'Infrastructure Canada soit mentionné comme organisme source et que la reproduction ne soit pas présentée comme une version officielle, ni comme une copie faite en collaboration avec Infrastructure Canada ou avec son consentement.

Pour obtenir l'autorisation de reproduire l'information contenue dans cette publication à des fins commerciales, veuillez faire parvenir un courriel à infc.info.infc@canada.ca.

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par la ministre du Bureau de l'Infrastructure du Canada, 2021.

No de catalogue T94-32/2021F-PDF

ISBN 978-0-660-39939-3

Also available in English under the following title: Research and Knowledge Initiative Applicant Guide.

Guide du demandeur à l'Initiative de recherche et de connaissances

Appel de propositions 2021

Cultiver les données et la recherche relatives aux communautés pour éclairer la prise de décision en matière d'infrastructures publiques

Tables des matières

Initiative de recherche et de connaissances 1

Le présent appel de propositions : cultiver les données et la recherche relatives aux communautés pour éclairer la prise de décision en matière d'infrastructures publiques 1

Exigences 2

Qui peut présenter une demande? 2

Activités admissibles 2

Financement disponible 3

Coûts admissibles 3

Contribution maximale, cumul de l'aide et partage des coûts 3

Processus 4

Présentation d'une demande 4

Date limite de présentation des demandes 4

Évaluation des demandes 5

Rôles et responsabilités 5

Confidentialité 5

Coordonnées 6

Tableau 1 : Critères d'évaluation des demandes 7

Initiative de recherche et de connaissances

Compte tenu des nombreux investissements réalisés dans les infrastructures publiques au Canada, il est essentiel de disposer de données solides pour vérifier si ces investissements permettent de relever efficacement les défis d'aujourd'hui et de demain. L'**Initiative de recherche et de connaissances** est un programme national de financement par contribution, concurrentiel et fondé sur le mérite pour appuyer l'acquisition de données et la recherche sur les questions liées aux infrastructures publiques et aux collectivités, dont le but est d'améliorer la compréhension des besoins, des impératifs et des possibilités en matière d'infrastructures publiques d'importance pour les Canadiens. Il vise à enrichir le bassin de données probantes sur les infrastructures publiques et les collectivités au Canada, à faciliter la collaboration et le partenariat entre les principaux acteurs et intervenants du domaine des infrastructures publiques et à favoriser les activités de partage des données, de recherche et d'acquisition de connaissances.

Le présent appel de propositions : cultiver les données et la recherche relatives aux communautés pour éclairer la prise de décision en matière d'infrastructures publiques

Les infrastructures publiques jouent un rôle important à l'échelle nationale : elles stimulent la croissance économique du Canada, relient les collectivités et contribuent à un avenir plus vert. En même temps, les infrastructures publiques sont par nature locales, et ce qui fonctionne dans une collectivité peut ou non fonctionner dans une autre, en fonction des besoins et du contexte locaux. En améliorant notre compréhension de ces réalités locales, tant les différences que les points communs, nous pouvons contribuer à améliorer la prise de décision et la gouvernance en matière d'infrastructures publiques aux niveaux national, régional et local. Des données et des recherches plus nombreuses et de meilleure qualité sur les villes et les collectivités peuvent également faciliter l'innovation, responsabiliser les citoyens et améliorer la prestation de services.

Le concours vise la soumission de projets qui renforcent le développement et l'utilisation de données relatives aux communautés et la réalisation de recherches liées aux infrastructures publiques dans les villes, les zones rurales et éloignées et les communautés autochtones du Canada.

Les projets doivent traiter d'un problème d'infrastructure publique actuel ou émergent d'une grande pertinence dans une perspective locale, mettre à contribution un large éventail d'intervenants, transmettre les connaissances de manière globale et à long terme et être conçus pour obtenir les résultats escomptés et assurer une bonne gestion des ressources. Par exemple, les résultats du projet pourraient contribuer à :

- orienter les programmes de transport public et actif en éclairant les décisions de financement et en assurant le suivi des retombées pour la collectivité;
- réduire les émissions de carbone dans l'environnement bâti, notamment en intégrant l'analyse du cycle de vie des matériaux à faible émission de carbone et le suivi de l'utilisation de matériaux à faible émission de carbone et des exigences de conception au sein des collectivités;
- améliorer la résilience des collectivités, en affinant et en produisant de nouvelles données et recherches sur la confluence des vulnérabilités climatiques (ou des vulnérabilités à d'autres catastrophes naturelles) et de l'état des biens.

Dans le cadre de l'Initiative de recherche et de connaissances, les infrastructures publiques sont définies comme des immobilisations corporelles destinées à l'usage ou au bénéfice de la population.

Exigences

Qui peut présenter une demande?

Les demandes peuvent être présentées par :

- des entités juridiques valablement constituées ou enregistrées au Canada, par exemple :
  - des établissements universitaires canadiens;
  - des associations industrielles, professionnelles et de recherche;
  - des organisations autochtones;
  - des organismes communautaires et régionaux;
  - d'autres organismes à but non lucratif ou à but lucratif;
- les gouvernements provinciaux, territoriaux, régionaux, municipaux ou autochtones;
- des entités juridiques internationales à but non lucratif valablement constituées ou enregistrées à l'étranger;
- des particuliers non affiliés avec une organisation.

Les organisations multiples qui s'unissent pour réaliser un projet doivent nommer un responsable et expliquer les rôles de chaque partenaire.

Activités admissibles

Les contributions issues du présent appel de propositions seront fournies pour les activités suivantes :

- la collecte, l'uniformisation, l'analyse et la visualisation de données (cartographie communautaire, analyse comparative des collectivités);
- l'élaboration de documents, de rapports ou d'autres produits fondés sur la recherche ou les données (évaluation des besoins en infrastructures publiques locales, solutions intelligentes pour améliorer la compréhension des besoins ou des tendances en matière d'infrastructures communautaires);

- l'utilisation des constatations ou des résultats de recherche pour une analyse et des recommandations pertinentes du point de vue stratégique (détermination de pratiques exemplaires, analyse d'études de cas);
- la création de plateformes, d'outils, de techniques et de guides qui favorisent l'utilisation de la recherche et des connaissances (portails et centres de données ouvertes, applications, communautés virtuelles);
- la tenue de conférences, d'ateliers, de séminaires, de marathons de programmation ou d'autres activités similaires qui contribuent à l'atteinte des objectifs du projet, notamment la transmission des conclusions et des résultats avec les principaux décideurs, les intervenants et la population en général.

Financement disponible

Infrastructure Canada a alloué un montant maximal de 6 millions de dollars en contributions totales pour le présent appel de propositions de l'Initiative de recherche et de connaissances, afin de financer des projets qui pourront débuter aussi tôt que le 1er janvier 2022 et devant se terminer le 31 mars 2024.

Coûts admissibles

Pour être considérés sous le présent appel de propositions, les coûts totaux faisant l'objet d'une demande de financement sous l'Initiative de recherche et de connaissances doivent être d'au moins 250 000 $ pour l'ensemble de la durée du projet proposé.

Les coûts admissibles comprennent :

- les coûts considérés par Infrastructure Canada comme étant directs et nécessaires à la mise en œuvre du projet, y compris les salaires et les avantages sociaux, les services professionnels et contractuels, les matériaux, les fournitures et l'équipement ainsi que les frais de déplacement et d'hébergement conformément à la Directive sur les dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements du Conseil du Trésor;
- les coûts engagés après l'approbation du projet et avant la date de fin du projet.

Les dépenses d'immobilisations et les dépenses opérationnelles courantes, ainsi que les biens et services reçus par le demandeur sous la forme de dons ou en nature, ne sont pas admissibles sous ce programme. Les dépenses admissibles seront précisées dans les ententes de financement des projets.

Contribution maximale, cumul de l'aide et partage des coûts

Le montant maximal du financement de l'Initiative de recherche et de connaissances qui peut être accordé à un bénéficiaire au cours d'une année fiscale (exercice financier) est de 600 000 $.

La limite maximale du financement public (municipal, provincial, territorial, régional et fédéral) à fournir dans le cadre de l'Initiative ne dépassera pas 100 % des dépenses admissibles.

La limite maximale du financement fédéral total pour les activités admissibles ne doit pas dépasser 70 % des dépenses admissibles totales. Pour les projets dirigés par des organisations autochtones ou les gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut, la limite maximale du financement fédéral peut s'élever à 100 % des dépenses admissibles totales.

Les contributions en nature par le demandeur sont considérées comme une contribution réelle au total des dépenses du projet, mais ne sont pas remboursables. Une contribution en nature peut être considérée dans le cadre de l'Initiative de recherche et de connaissances, si elle :

- est fournie par le demandeur en non par un tiers parti;
- est essentielle à la réussite du projet;
- est une dépense admissible et représente un bien ou service qui aurait dû autrement être acheté;
- peut être évaluée en utilisant une méthodologie de calcul des coûts reconnue.

La confirmation de toutes les sources de financement prévues pour le projet proposé devra être présentée avant que les ententes de financement ne soient conclues avec Infrastructure Canada.

Processus

Présentation d'une demande

Un portail de demande sera mis en ligne sur le site web d'Infrastructure Canada le 1er septembre 2021. Les demandeurs sont invités à consulter le portail de demande, en date du 1er septembre 2021 ou après, pour accéder au formulaire de demande ainsi qu'à un service d'assistance aux demandeurs qui permettront de remplir une demande en ligne.

Note : Pour certains demandeurs provenant du Québec (ex. : les agences et ministères provinciaux, les municipalités) un consentement du gouvernement provincial sera nécessaire, lorsqu'applicable, au sujet de la mise en œuvre du programme dans la province, compte tenu de la *Loi sur le ministère du Conseil Exécutif, Chapitre M-30*.

Date limite de présentation des demandes

La date limite de présentation des demandes est le 25 octobre 2021.

Évaluation des demandes

Les demandes seront d'abord évaluées pour leur admissibilité afin qu'elles contiennent toutes les informations requises dans le formulaire de demande et qu'elles répondent aux exigences ci-dessus dans les sections « Qui peut présenter une demande? » et « Activités admissibles ». Les demandes incomplètes ou ne répondant pas aux critères d'admissibilité ne seront pas prises en considération.

Infrastructure Canada évaluera ensuite les demandes admissibles en fonction des critères de sélection figurant au **tableau 1**. Le projet doit :

- **traiter d'un problème d'infrastructure publique actuel ou émergent** d'une grande pertinence dans une perspective locale;
- **favoriser l'apprentissage parmi les acteurs des infrastructures publiques** et les partenariats avec ces derniers;
- **diffuser les connaissances** à grande échelle et à long terme;
- **atteindre les résultats escomptés** et faire preuve d'une bonne gestion des ressources.

Tous les demandeurs seront informés du résultat de l'évaluation de leur demande.

Rôles et responsabilités

Il incombe aux demandeurs de présenter des demandes qui contiennent des renseignements précis et fiables fondés sur des connaissances professionnelles. Les renseignements inexacts ou faux pourraient entraîner la disqualification de la demande du processus d'évaluation.

Le demandeur retenu aura la responsabilité de réaliser les activités requises conformément à une entente de contribution signée entre le demandeur et Infrastructure Canada.

Infrastructure Canada pourrait proposer que des demandeurs ayant des projets semblables et des buts complémentaires collaborent les uns avec les autres et partagent leurs découvertes quant au déroulement des activités du projet.

Confidentialité

Les renseignements personnels fournis par les demandeurs dans le cadre de ce processus de financement sont recueillis en vertu du décret C.P. 2004-0325 aux fins de l'administration de ce programme de financement. Ils peuvent être utilisés pour évaluer, sélectionner et examiner les demandes soumises dans le cadre de l'Initiative de recherche et de connaissances avec les partenaires/homologues respectifs des ministères fédéraux, du provincial et/ou du municipal. Les renseignements peuvent être partagés avec d'autres institutions du gouvernement fédéral afin d'aider Infrastructure Canada dans l'examen et l'évaluation du projet, pour déterminer l'admissibilité à d'autres programmes du gouvernement fédéral et pour confirmer le financement fédéral demandé antérieurement par le demandeur. Les renseignements

généraux sur les projets approuvés, y compris les noms des demandeurs, l'objet du financement et le financement total approuvé, sont inclus dans les dossiers publics et publiés conformément aux exigences de divulgation proactive du gouvernement du Canada.

De plus, pour tous les projets admissibles, incluant ceux qui n'auront pas été sélectionnés, l'information ciblée décrivant le sommaire du projet telle que présentée dans le formulaire de demande pourrait être affichée dans le domaine public par Infrastructure Canada, sans faire référence aux éléments d'information relatifs au demandeur, qu'il soit un individu ou une organisation.

Coordonnées

Les demandeurs sont invités à communiquer avec Infrastructure Canada à *RKI-IRC@infc.gc.ca* pour poser toute question sur cet appel de propositions.

Pour en savoir plus sur l'Initiative de recherche et de connaissances, consultez la page de l'Initiative d'Infrastructure Canada.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur Infrastructure Canada et ses autres programmes, consultez le site Web d'Infrastructure Canada (http://www.infrastructure.gc.ca).

Tableau 1 : Critères d'évaluation des demandes

Exigences	Critères d'évaluation	Pondération
Pertinence	• Traite d'un problème d'infrastructure publique actuel ou émergent d'une grande pertinence dans une perspective locale ou territoriale. • S'arrime au mandat et aux priorités d'Infrastructure Canada, notamment en favorisant la connaissance des infrastructures publiques au Canada et en contribuant à relever les défis complexes auxquels les Canadiens sont confrontés chaque jour, qu'il s'agisse de la croissance rapide de nos villes, des changements climatiques ou des menaces environnementales qui pèsent sur nos eaux et nos terres. • Apporte une contribution nouvelle ou innovante aux connaissances ou à l'utilisation des connaissances (par exemple, éclairer la prise de décision) liées aux infrastructures publiques dans les villes, les zones rurales et éloignées ou les communautés autochtones. • Est appuyé par des données et des faits existants.	30 %
Mobilisation	• Facilite les partenariats et l'apprentissage parmi les acteurs des infrastructures publiques tels que les membres de la collectivité, les décideurs en matière d'infrastructures publiques, les leaders d'opinion, les experts techniques, les organismes à but non lucratif et les entreprises privées. • Démontre une capacité à produire des analyses, des actions de sensibilisation et des événements pertinents et de grande qualité, capables de rassembler les principaux acteurs des infrastructures publiques. • Démontre d'autres sources de financement crédibles et leurs montants respectifs ou la capacité d'obtenir des fonds de sources autres qu'Infrastructure Canada.	20 %
Transmission des connaissances	• Décrit une stratégie efficace pour transmettre les connaissances acquises et les résultats du projet publiquement et auprès des principaux intervenants (par exemple, les décideurs en matière d'infrastructure). • Favorise le partage et l'utilisation des connaissances à plus long terme, au-delà de la durée du projet proposé (par exemple, en renforçant les capacités communautaires de données et de recherche).	20 %
Réalisation	• Fournit un plan détaillé et complet, comprenant une description claire des rôles, des responsabilités et de l'expertise des participants au projet, des principales activités, de la méthodologie, des produits livrables et des échéances.	30 %

	• Démontre que le plan proposé est réalisable et qu'il permettra d'atteindre les principaux objectifs du projet. • Dispose d'outils, de systèmes, de processus et de technologies appropriés ou d'un plan pour les acquérir. • Démontre l'existence et l'utilisation efficace de contrôles financiers et d'activités d'atténuation des risques. • Fournit un budget détaillé et complet qui semble approprié à la portée et aux objectifs du projet.	